



29 JAN. 2013

Commune de
RAMATUELLE

Liste des Servitudes

4C

RAMATUELLE

A5b Canalisations publiques d'eau et d'assainissement : Articles L. 152-1 & L. 152-2 du code rural et de la pêche maritime (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme II - C - b - 1°)

Unité de gestion - Syndicat d'eau privé

☞ Canalisations publiques de distribution d'eau potable et de d'assainissement

AC1 Monuments historiques, inscrits et classés : Articles L. 621-1 à L.621-22 du code du patrimoine et articles 9 à 18 du décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 (classement) - Articles L. 621-25 à L.621-29 du code du patrimoine et articles 34 à 40 du décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 (inscription) - Articles L. 621-30-1 alinéa 1 et L.621-31 du code du patrimoine (périmètre de protection) - Articles L. 621-30-1 alinéa 2 et L.621-31 du code du patrimoine et articles 49 à 51 du décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 (périmètre de protection étendus ou adaptés) - Articles L. 621-30 alinéa 3 et L.621-31 du code du patrimoine et articles 50 et 51 du décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme I - B - a - 1°, 2° et 3°)

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine - Agence de Toulon - 449 Avenue de la Mitre - 83000 Toulon

☞ Monument historique inscrit : Phare du cap Camarat (en totalité, façades et toitures des deux logements, mur de clôture et portail d'entrée)

arrêté du Préfet de région du 19/09/2012

AC2 Protection des sites et monuments naturels, inscrits et classés : Sites inscrits - Sites classés (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme I - B - b - 1° et 2°)

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur - Service biodiversité, eau et paysages - CS 80065 - Le Tholonet 13182 Aix-en-Provence cedex 5

☞ Site inscrit : Ensemble du village de Ramatuelle

arrêté ministériel du 03/01/1959

☞ Site classé : Ormeau

arrêté ministériel du 20/04/1925

☞ Site classé : Cap Lardier - cap Cartaya (ou Taillat) - cap Camarat

décret du 06/05/1995

RAMATUELLE

- ☞ **Site inscrit : Presqu'île de Saint Tropez**
du 15/02/1966
- ☞ **Site inscrit : Cap Camarat (si situe dans le site inscrit de la presqu'île de Saint Tropez)**
du 03/01/1959
- ☞ **Site inscrit : Cap Cartaya (ou Taillat) (ce site est compris dans le diste classé du cap Lardier - Cap Cartaya - Cap Camarat)**
du 12/01/1942

AR1 Navigation maritime : postes électro-sémaphoriques, amers, phare : Article L 5112-1 du code de la défense (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme III - 1°)

- Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion du patrimoine - Bureau administration domaniale - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP N° 71 - 83800 Toulon Cedex 9*

- ☞ **Sémaphore de Camarat**
Décret Ministériel du 18/07/1895

EL9 Littoral : passage des piétons : Articles L. 160-6 et L. 160-6-1 du code de l'urbanisme (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme I - B - c - 1°)

- Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9*

- ☞ **Les propriétés privées, riveraines du domaine public maritime sont grevées, sur une bande de 3 mètres de largeur, d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons**

I4e Electricité : établissement des lignes électriques : Code de l'énergie (articles L 323-1 et suivants), code de l'environnement (articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38), loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (articles 8 et 47), loi n° 2000-108 du 10 février 2000 modifiée, décret n° 70-492 du 1er juin 1970 modifié (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme II - A - a)

- E.R.D.F. Subdivision de Brignoles - 17 Boulevard du Maréchal Foch - B.P.150 - 83170 Brignoles*

- ☞ **Réseaux de distribution publique M.T. et B.T.**

RAMATUELLE

INT1 Cimetières : Articles L. 2223-1 et L. 2223-5 du code général des collectivités territoriales (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme IV - A - a)

Services communaux

☞ **Cimetière communal de Ramatuelle**

PT1a Télécommunications : protection contre les perturbations électro : Articles L. 57 à L. 62-1 et R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme II - E - 2°)

Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion du patrimoine - Bureau administration domaniale - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP N° 71 - 83800 Toulon Cedex 9

☞ **Centre radioélectrique du Sémaphore de Camarat**
décret du 29/11/1982

PT2a Télécommunications : protection contre les obstacles : Articles L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26-1 du code des postes et des communications électroniques (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme II - E - 1°)

Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion du patrimoine - Bureau administration domaniale - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP N° 71 - 83800 Toulon Cedex 9

☞ **Faisceau hertzien du sémaphore du Cap Camarat au Sémaphore de la Caroupe**
décret du 06/03/1986

☞ **Centre radioélectrique de Saint-Tropez**
décret du 22/11/1978

☞ **Faisceau hertzien du sémaphore de cap camarat - Ramatuelle à l'île du Levant la Madone - Hyères (830.101.01)**
décret du 17/08/1983

☞ **Centre radioélectrique du Sémaphore de Camarat**
décret du 29/11/1982

RAMATUELLE

PT2d Télécommunications : protection contre les obstacles : Articles L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26-1 du code des postes et des communications électroniques (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme II - E - 1°)

Unité de soutien d'infrastructure de la défense de Draguignan - Cellule domaine - Quartier Bonaparte - BP 400 - 83007 Draguignan cedex

 **Faisceau hertzien du sémaphore du Cap Dramont au Sémaphore du Cap Camarat (830.118.02)
décret du 10/01/2001**